

FORUM STATUTAIRE – RÉUNION A DISTANCE
FORMULAIRE DE DEPOT D'UN AMENDEMENT OU D'UN SOUS-AMENDEMENT

Un amendement peut être déposé dans l'une des 5 langues de travail, EN / FR / DE / RU / IT, mais ne sera publié que dans les 2 langues officielles (EN / FR)

Veuillez insérer votre texte dans la boîte ci-dessous.

Les conditions et délais de dépôt des amendements :

- les amendements et sous-amendements doivent être soumis par écrit par email : congress.session@coe.int
- au plus tard à 10 h, lundi 30 novembre 2020.
- signés (soutenus) par cinq membres du Congrès issus d'au moins deux délégations nationales auprès du Congrès. Ceci peut-être fait par mail du membre qui soutient l'amendement ou en envoyant une version scannée formulaire signé.
- chaque amendement doit préciser le nom du membre du Forum statutaire* avec le droit de vote qui le présentera.
- les sous-amendements (les mêmes règles s'appliquent – voir plus haut) à des amendements déposés préalablement doivent être déposés au plus tard à 10h00 le jeudi 3 décembre 2020
- Le temps de parole des membres du Forum statutaire pour soutenir ou s'opposer à un amendement ou un sous-amendement est fixé à 1 minute.

Titre du rapport et numéro de référence :

.....

L'amendement ou le sous-amendement concerne (cochez une seule case) :

Projet de résolution

Projet de recommandation

Amendement signé et présenté par : (*Nom, prénom, pays, chambre, groupe politique, signature*)

1.

Autres signataires : (*Nom, prénom, pays, chambre, groupe politique, signature*)

2.

3.

4.

5.

Formulaire à renvoyer au congress.session@coe.int., avec toutes les signatures / déclarations de soutien.

- * Président de délégation, Président ou Vice-président du Congrès